



Charte de l'Association Départementale des Intervenants Jurassiens en Addictologie (ADIJA)

Définitions :

De la santé :

La santé est perçue comme le point d'équilibre :
Entre la capacité individuelle d'adaptation au milieu et la possibilité d'intervenir seul ou collectivement sur son environnement pour développer ses capacités physiques, sociales et mentales.

De l'addiction :

Processus par lequel un comportement pouvant mettre à la fois une production de plaisir et d'écarter ou d'atténuer une sensation de malaise interne, est employé d'une façon caractérisée par l'impossibilité répétée de contrôler ce comportement et sa poursuite en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives. L'addiction inclut les comportements pathologiques de consommation de substances psychoactives.

GOODMAN in Br. J. Addiction, 1990

Le mot addictus signifiait, chez les latins, l'esclave pour dette. On voit dès lors les liens étroits avec les notions de dépendance (d'assujettissement, d'asservissement).

L'on s'entend aujourd'hui pour limiter l'utilisation du mot addiction aux différents comportements que l'individu répète de façon compulsive, malgré la conscience qu'il a des effets néfastes qu'ils entraînent pour lui.

L'addictologie, elle, est la discipline étudiant l'ensemble des conduites addictives, étant donné qu'il y a des addictions à produit psychoactif (l'alcool, l'héroïne, ...).

D. BARRUCAND

Les bénéficiaires du réseau :

Les professionnels et non professionnels impliqués dans l'accompagnement des personnes en difficultés dans leurs consommations ainsi qu'auprès de leur entourage.

Le but du réseau est d'améliorer la prise en compte des phénomènes d'usages nocifs, à risques et de dépendances à tous produits : alcool, substances illicites, tabac, médicament, produits dopants, etc.

Pour ce faire, le réseau propose quatre objectifs aux partenaires professionnels médicaux, sociaux, psychologiques et associatifs de soutien du département

Les objectifs du réseau sont :

- Favoriser la concertation entre les différents intervenants qu'ils soient libéraux, hospitaliers, associatifs, dans le domaine de la prévention, de la réduction des risques et de la prise en soins.
- Travailler à l'amélioration de la qualité des services offerts aux personnes (usagers, entourage, professionnels, etc).
- Diffuser de l'information auprès de groupes cibles et du grand public sur les conduites addictives.
- Favoriser l'évolution des représentations de la collectivité sur les comportements addictifs sous toutes leurs formes.

Valeurs et engagements :

- La personne est au centre des préoccupations des professionnels et doit pouvoir accéder à des soins de qualité sans discrimination.
- La personne est respectée dans ses croyances, sa culture, ses choix philosophiques, politiques et religieux, sa sexualité, ses choix de vie. Elle reste citoyenne au-delà de la maladie.
- Toute personne qui s'adresse à un membre du réseau est informée que celui-ci ne travaille pas seul. Une orientation ne sera possible qu'après information complète et accord du patient.
- Le travail en réseau doit garantir la confidentialité des éléments la concernant.
- La personne est libre de ses choix. Le réseau n'a pas pour objet d'imposer un parcours spécifique.
- La situation administrative d'une personne malade ne peut être prétexte à un refus de prise en charge.
- La finalité du réseau n'a pas pour objet la résolution des problèmes des soignants, mais elle est la garantie d'un accès à des soins de qualité et la lutte contre l'exclusion sociale pour les personnes en difficultés.
- Le réseau offre à la personne la diversité des compétences des acteurs du réseau.
- Il n'y a pas de hiérarchie dans le réseau et le décloisonnement se traduit par des pratiques pluridisciplinaires.
- Le réseau réunit des professionnels libéraux et des professionnels du secteur privé et public, et tous les professionnels du champ médico-social qui veulent coordonner leurs actions. Il ne dissocie pas le médical et le social.
- Il garantit son autonomie et sa démocratie (association loi 1901), et recherche des financements divers, publics et privés.
- Il naît de la volonté de ses acteurs et se construit dans le partenariat, avec tous ceux qui ont pour mission la santé et la protection sociale de la population.
- Il développe une action de proximité. Structure souple, adaptable aux spécificités des populations qu'il rencontre.
- Il participe à des actions de santé publique.
- Il doit pouvoir être évalué par les pouvoirs publics après accord sur les modalités de cette évaluation.

- La coordination des savoir-faire des professionnels travaillant en réseau doit permettre d'aborder la souffrance de la personne dans sa dimension médico-psycho-sociale.

Les signataires de la charte s'engagent également à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité (cette interdiction ne s'applique pas aux opérations conduites par le réseau et destinées à faire connaître des professionnels ou des patients concernés).

Travailler en réseau :

- c'est apprendre à connaître et à utiliser le savoir-faire des différents professionnels sans investir leurs champs.
- C'est guider la personne vers celui ou celle la plus compétente pour résoudre le problème identifié et ce, dans le respect du secret professionnel.
- C'est se former ensemble, partager son expérience, confronter ses pratiques, accepter de modifier sa pratique professionnelle pour l'adapter à la réalité des situations rencontrées.
- C'est accepter l'évaluation de ses pratiques.
- C'est concourir à décloisonner le système médico-social et construire une approche communautaire de la santé dans sa dimension médicale, psychologique et sociale.
- C'est lutter contre les discriminations, les mécanismes et stigmatisations qui conduisent à l'exclusion.
- C'est adopter une démarche de responsabilisation visant l'autonomie des personnes face à leur choix.
- C'est privilégier une démarche de projet associant l'ensemble des membres de la communauté concernée par l'action.

Les acteurs

Le travail en réseau réunit des professionnels libéraux, des institutions et des associations travaillant dans les champs du médical, du psychologique, de l'éducatif et du social publics et/ou privés.

Le réseau est ouvert aux professionnels des institutions et des associations d'autres secteurs (animation, culturel, judiciaire...° qui œuvrent en faveur de la santé des populations et qui peuvent participer aux activités du réseau pour des actions spécifiques qui concernent leur domaine d'intervention.

Les moyens

Le réseau

- ★ s'appuie sur les actions mises en œuvre par les différents partenaires du réseau dans le cadre de leurs activités spécifiques. Dans cet objectif, le réseau promeut et favorise l'articulation de ces actions.
- ★ Peut être lui-même porteur d'actions nouvelles :
 - formation pluridisciplinaire et inter-institutionnelle (formations thématiques, formation aux pratiques nouvelles, échange de pratiques, etc).
 - communication interne et externe (bulletin de liaison, rencontre des membres du réseau, coordination générale et coordination médicale, travail avec les médias).
 - Réunion des groupes ressources internes au réseau (groupe de pilotage par sites).

Evaluation :

Objectif de l'évaluation :

- Réalisation des objectifs du réseau
- Impact sur les patients
- Satisfaction des acteurs du partenariat

En interne, groupe de pilotage spécifique qui déterminera des indicateurs plus précis pour chaque item.

En externe, grâce à des partenaires tels que l'ORS, la CPAM qui travaillent avec nous sur des référentiels.

Cette charte est remise aux adhérents et intervenants du réseau qui s'engagent à en respecter les principes et les modalités. Elle est révisable chaque année.